



Liste des emplacements réservés			
N°	Description	Bénéficiaire	Surface
01	Extension du cimetière de croix d'En Touze	Commune	4 947 m ²
02	Amélioration de la desserte de la zone UB des Viganès	Commune	500 m ²
03	Extension du groupe scolaire	Commune	6 500 m ²
04	Amélioration de desserte (RD45)	Commune	500 m ²
05	Aménagement carrefour RD 85, création d'une voie de desserte	Commune	900 m ²
06	Aménagement carrefour RD 85	Commune	150 m ²
07	Extension des équipements sportifs	Commune	41 000 m ²
09	Aménagement carrefour VCB à l'est de la Garrigole, vers le Birradou	Commune	150 m ²
10	Elargissement de la VCB à la Garrigole (Ouest)	Commune	2 000 m ²
11	Desserte des Piagnoulets	Commune	300 m ²
13	Acquisition de la Tour de Roquefort	Commune	5 000 m ²
14	Création de la station d'épuration du hameau des Vilas	Commune	2 000 m ²
15	Acquisition du site de Bernicaud	Commune	100 000 m ²
18	Création d'un fossé de délestage busé à la Garrigole (Sud-Est)	Commune	800 m ²
19	Création d'une voie de desserte « servitude d'assainissement (lotissements à l'ouest du Bourg)	Commune	2 000 m ²
20	Aménagement de voirie dans le hameau du Pont-Crouzet	Commune	50 m ²
21	Aménagement de voirie autour du bassin de Saint-Ferriol	Commune	3 800 m ²
22	Espace vert en créant un rideau végétal	Commune	1 290 m ²

Légende

ZONE URBAINE

- UA : Secteur correspondant aux noyaux historiques
- UB : Secteur correspondant aux zones d'urbanisation récente
- UBd : Secteur soumis à des prescriptions particulières en lien avec l'Abbaye-Ecole
- UX : Zone équipée réservée à l'accueil d'entreprises

ZONE A URBANISER

- AU : Zone destinée à être urbanisée à court ou moyen terme
- AUA : Secteur pouvant être urbanisé que sous forme d'opérations d'ensemble
- AUb : Secteur soumis à des prescriptions particulières en lien avec l'Abbaye-Ecole
- AUO : Secteur ne pouvant être ouvert qu'après modification ou révision du PLU
- AUX : Zone vouée à être urbanisée en vue de l'accueil d'entreprises

ZONE AGRICOLE

- A : Zone faisant l'objet d'une protection stricte en raison de la valeur agricole des terres

ZONE NATURELLE

- N : Zone faisant l'objet d'une protection en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt
- Nc : Secteur pouvant accueillir des constructions liées aux activités cynégétiques collectives
- Nd : Secteur correspondant à l'ancienne décharge
- Ne : Secteur réservé aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Ni : Secteur dédié aux activités sportives de loisirs
- Np : Secteur de fort enjeu paysager
- Ns : Secteur dédié aux aires de stationnement autour du bassin de Saint-Ferriol

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

REVISION ALLEGEE N°5 PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Sorèze
Département du Tarn

Pièce 3
Règlement graphique
Plan d'ensemble

Sans Echelle

Arrêté le : 19/09/2019
Approuvé le : 28/07/2020

«Origine DGPI Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019»

